



**Après la session de mars, les députés à l'Assemblée Nationale sont convoqués en session ordinaire le 7 juin 2021 à partir de 11h au Palais de congrès de Yaoundé.**

C'est la substance d'un arrêté signé ce 31 mai, par le président de la chambre basse du parlement, le très honorable Cavaye Yéguié Djibril.

Toutefois, l'ordre du jour de ces assises n'a pas été dévoilé, encore moins les sujets qui seront débattus par les députés. Mais tout porte à croire que les élus de la Nations insisteront sur ces grandes questions qui défraient la chronique, notamment la convention minière que le Cameroun vient de signer avec sinosteel pour le développement du gisement de fer de Lobe ou encore la société Glencore, coupable d'accusations de corruption et de pots-de-vin, d'environ 7 milliards de FCFA pour inciter des responsables de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et de la Société nationale de raffinage (Sonara) afin de favoriser ses opérations au Cameroun.

En rappel, les parlementaires camerounais se réunissent en trois sessions ordinaires d'une durée maximum de trente jours chacune en Mars, Juin et Novembre . Elle peut, constitutionnellement, se réunir en session extraordinaire pour une durée maximum de quinze jours, sur un ordre du jour déterminé à la demande du président de la République ou d'un tiers des députés.